

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - D. CUPOLI - S. MARTI - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO

Absents représentés : JF. MARY par M. ROUVIER - N. LECLERC par L. FABRE - A. CHOUKROUN par L. GASC - C. AZAIS par D. CUPOLI - S. JEAN par L. DELAITE - D. SAUVADE par C. BASTIDE

8. Modification du tableau des effectifs

Suite à l'évolution des carrières des agents communaux, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué :

Création du poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif territorial

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 juin 2020:

Il est proposé les suppressions correspondant :

- aux 20 postes budgétaires laissés vacants suite à départ (évolution de carrière, fin de contrat...) et sur lesquels il n'est pas envisagé de projet de recrutement.
- Autres emplois
 - 2 postes Emploi Avenir, à temps complet
 - 2 postes Contrat Parcours Emploi Compétences, à temps complet
 - 3 postes Contrat Parcours Emploi Compétences, à temps non complet (30 heures)
 - 1 poste Contrat Parcours Emploi Compétences, à temps non complet (28 heures)
 - 4 postes Contrat Parcours Emploi Compétences, à temps non complet (20 heures)

- Filière médico-sociale
 - o 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- Police Municipale
 - o 1 poste de brigadier-chef principal, à temps complet
- Filière sociale
 - o 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps complet
 - o 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de 1^{ère} classe, à temps complet
- Filière Technique
 - o 1 poste d'adjoint technique territorial, à temps complet
 - o 3 postes d'agent de maîtrise, à temps complet

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Accepte la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

